

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la trois cent soixantième (360<sup>e</sup>) réunion (ordinaire) du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a eu lieu le 31 janvier 1994, à la salle Henri-Audet du pavillon Pierre-Boucher, 3351, boulevard Des Forges, à Trois-Rivières.

---

**RESOLUTION 360-CA-3021**

relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Marcel Lefebvre

---

CONSIDERANT la Politique unifiée d'attribution de distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 356-CA-2965) ;

CONSIDERANT la recommandation du Comité des distinctions universitaires honorifiques auprès du Recteur par intérim ;

CONSIDÉRANT la proposition du Recteur par intérim de l'Université du Québec à Trois-Rivières ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Marcel Lefebvre pour son rôle de première ligne dans l'implantation et le développement des programmes des sciences chimiques et biologiques, dès la création de l'Université, pour la qualité reconnue de ses réalisations dans l'exercice de ses diverses fonctions pédagogiques et administratives et pour la disponibilité et la conscience d'universitaire qu'il a toujours manifestées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(Référence : CA-94-01-17)

Original signé par :

André Brousseau  
Vice-recteur et secrétaire général